

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2019
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Didier LEGER, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Isabelle RIUDAVETZ, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Sophie ESTEULLE.

Absents : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Rémy PISTRE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE.

Procurations : Bernard LAGARDE à Gérard PAGES
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Mathieu GALY à Anne Marie BASSERAS

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02/09/2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

2) Fixation des prix de tickets de cantine

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Attribution du Marché des travaux « Couverture de l'église de Saurat »
- 2) Fixation des prix de tickets de cantine

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Parc photovoltaïque
- 2) Journée sport à l'école
- 3) Journée du 21 septembre

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX « COUVERTURE DE L'ÉGLISE DE SAURAT » :

Madame le Maire indique que mardi 10 septembre dernier, la commission d'ouverture des plis s'est réunie, à 10h, pour ouvrir les réponses aux trois lots marché de travaux « Couverture de l'église de Saurat ».

Deux entreprises ont répondu :

- l'Entreprise Falguier pour le :
 - lot n°1 : Evacuation déblais des combles (5 500 €),
 - et le lot n°2 : toiture en ardoise (140 000 €)
- l'Entreprise Rouch pour le :
 - lot n°3 : couverture photovoltaïque du versant sud.

Madame Isabelle Riudavetz rappelle que lors de la discussion de ce projet, le conseil municipal du 12/11/2018 avait dissocié la réfection de la toiture proprement dite, et la couverture du versant sud avec des panneaux photovoltaïques.

Monsieur Jean-Luc Rouan remarque que l'Entreprise Rouch a précisé :

- que pour que la couverture par les panneaux soit réussie, il était nécessaire que tout le toit soit d'abord en ardoises,

- que des zones en bas du toit devront être non recouvertes pour y fixer les barres ou crochets à neige.
Madame Sophie Esteulle s'interroge sur la rentabilité, l'intérêt économique de ces panneaux ; elle ajoute que l'église de Saurat est un élément important du patrimoine. Enfin, elle indique que la Région a la volonté de produire des énergies renouvelables.
Madame le Maire rappelle que l'association « Saurat Patrimoine Millénaire Village-rue et ses Ecartes » avait accepté ce projet lors de sa réunion du 18/11/2018 sous réserve que l'on choisisse des panneaux discrets, design, et dont la section en bas de la toiture soit non visible.
Il est décidé de demander à l'Entreprise Rouch plus d'explications sur sa possibilité de répondre aux recommandations de l'association « Saurat Patrimoine Millénaire Village-rue et ses Ecartes ».

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

2) FIXATION DES PRIX DE TICKETS DE CANTINE :

Madame le Maire indique qu'il est possible de participer au projet de l'Etat « Cantine à 1 € » compensé par une aide de l'Etat de 2 € à condition de proposer au moins trois tarifs basés sur le quotient familial des familles : 1 €, 3 €, 4 € par exemple.
Elle a étudié les tarifs de l'ALAE fixés eux aussi sur le quotient familial et imaginé trois prix aux familles.
La CAF, après inscription de la mairie de Saurat, pourra communiquer si nécessaire les quotients familiaux des parents des élèves de Saurat.
Il est décidé d'obtenir ces informations auprès de la CAF pour étudier les incidences de ces choix sur les familles, et sur le reste à payer par la mairie d'autant que la compensation de 2 € par l'Etat sur les tickets à 1 € ne serait versée que chaque quatre mois, après acceptation.
La décision de modifier les prix des tickets de cantine est reportée à un conseil municipal ultérieur.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Parc photovoltaïque :

L'ONF a fait un appel d'offre au marché public pour la création d'un parc photovoltaïque de 37 hectares en dessous du Bout de Touron sur le territoire de Saurat leur « appartenant ».
Madame le Maire avait été avisée par téléphone du lancement de ce projet sans explication précise. Aucun des utilisateurs habituels de ces lieux (éleveurs, chasseurs, randonneurs et promeneurs) n'a été informé. Le PNR, lui, a connu l'existence de ce projet par l'article paru dans la « Dépêche du Midi ».
Même si face au réchauffement climatique, il est essentiel d'abandonner radicalement la production des énergies fossiles, l'attitude de l'ONF peut sembler cavalière, et soulève l'inquiétude de tous.
Monsieur Jean-Luc Rouan propose qu'on demande aux différentes institutions (Etat, Région...) comment ils perçoivent ce projet.
Il ajoute qu'il n'est pas sûr que les retombées économiques de ce projet (Taxe IFER versée au Département et à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon) profite réellement à Saurat.
Dans l'état actuel de notre connaissance du dossier, la mairie n'est pas favorable à ce dossier.

2) Journée sport à l'école :

La journée nationale du sport scolaire lancée par le Ministre de l'Education Nationale aura lieu le mercredi 25 septembre 2019.

Madame Bueno, directrice, est venue expliquer à la mairie la participation de l'école de Saurat à cette journée. Il s'agit de quatre courses dans le bourg-centre à partir de l'école (cf le plan des courses) :

Petite boucle : {
- 10 h : Départ des maternelles (parcours marche)
- 10h30 : Arrivée des maternelles ; Départ des CP / CE1 (course).

Grande boucle : {
- 10h50 : Départ CE2 / CM1 (course)
- 11h15 : Départ des CM2 (course sur la petite boucle, puis sur la grande).

La mairie barrera toutes les routes aux différents croisements pour que celles-ci soient le domaine réservé des petits sportifs.

3) Journée du 21 septembre :

La commune, aidée par les différentes associations, participera à la Journée « World Clean Up Day » du 21 septembre 2019 avec le soutien du SMECTOM.

Le projet est de nettoyer les bas-côtés de la départementale 618 depuis le Pont de pierre jusqu'au Col de Port. Suite aux recommandations de Monsieur Miquel, directeur de la Direction Territoriale de Tarascon, le nettoyage s'effectuera sur un tronçon de cinq cents mètres, matérialisé par des panneaux prêtés par la DT, « Attention chantier mobile », délimité aux deux extrémités par une voiture portant un gyrophare. Les bénévoles armés de sacs poubelles ramasseront les déchets, et déposeront ces sacs une fois pleins sur le bord de la route. Lorsque ce premier tronçon sera achevé, un nouveau de cinq cents mètres de plus sera ouvert à la suite et un camion ramassera les différents sacs laissés au bord de la route pour les regrouper derrière l'église de Saurat. L'enlèvement final de ces déchets sera réalisé par la mairie pour les gros encombrants.

Un moment de convivialité à la Maïsou d'Amount permettra à chacun de reprendre des forces.

La séance du conseil municipal est close à 22h07.